

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 30 MARS 2017

PROCES-VERBAL

Convocation du 24 mars 2017

Présents : 17

Présidence : Michael KRAEMER

16 Conseillers municipaux : Guy CHARRON - Véronique RIONDET - Maurice ACHARD PICARD - Caroline DELAVENNE - Jean-Charles TABITA - Jean-Paul GOUTTENOIRE - Gérard MOULIN - Josette FICHEUX - Gérard MEYRIGNAC - Martine MAREINE - Laurent JALLIFFIER-VERNE - Stéphane SERRADURA - François NOUGIER - Danièle VIGLIANI - Auguste STRAZZABOSCHI - Damien ROCHE

Pouvoirs: Marcelle DUPONT à Guy CHARRON - Françoise ROUGE à Véronique RIONDET - Valérie MOUTON à François NOUGIER - Jérôme NARCY à Maurice ACHARD PICARD - Sophie VALLA à Jean-Charles TABITA

Absents : Philippe BERNARD

Nombre de votants : 22

Secrétaire de séance : François NOUGIER

ORDRE DU JOUR :

- I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2017
- II. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
- III. CONVENTION ENEDIS « UNE VILLE, UN POSTE »
- IV. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2016 – BUDGET PRINCIPAL.
- V. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2016 – REGIE DES REMONTEES MECANIQUES.
- VI. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2016 – EAU ET ASSAINISSEMENT.
- VII. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2016 – BOIS ET FORETS.
- VIII. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2016 – SPANC.
- IX. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2016 – ZAE JEAUMES.
- X. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2016 – BUDGET PRINCIPAL.
- XI. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2016 – BUDGET REGIE DES REMONTEES MECANIQUES.
- XII. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2016 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT.
- XIII. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2016 – BUDGET BOIS ET FORETS.
- XIV. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2016 – BUDGET SPANC.
- XV. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2016 – BUDGET ZAE JEAUMES.
- XVI. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET PRINCIPAL.
- XVII. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET REGIE DES REMONTEES MECANIQUES.
- XVIII. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT.
- XIX. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET BOIS ET FORÊTS.
- XX. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET SPANC.
- XXI. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET ZAE JEAUMES.

- XXII. VOTE DU TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2017.
- XXIII. BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL.
- XXIV. BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET REGIE DES REMONTEES MECANIQUES.
- XXV. BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT.
- XXVI. BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET BOIS ET FORETS.
- XXVII. BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET SPANC.
- XXVIII. BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET ZAE JEAUMES.
- XXIX. DISSOLUTION DU BUDGET ZAE JEAUMES DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE COMPETENCES A LA CCMV ET REPRISE DE RESULTATS AU BUDGET PRINCIPAL.
- XXX. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2017.
- XXXI. SUBVENTION CAP VERCORS, FINALE TROPHEE ROBOTIQUE 2017.
- XXXII. SUBVENTION DANSE EN VERCORS, FETE DU HIP HOP 2017.
- XXXIII. FESTIVAL JEUNES BOBINES 2017 – CONVENTION FINANCIERE ET D'OBJECTIFS AVEC LA REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF
- XXXIV. CONVENTION CHALLENGE VERCORS - L'AVENANT N°4.
- XXXV. COUPES AFFOUAGERES 2017
- XXXVI. PERSONNEL – CREATION DE POSTES
- XXXVII. LOCAL DE TRAITEMENT CAPTAGE DES JAILLEUX –DEMANDE D' URBANISME
- XXXVIII. RESIDENCE DU PARC – ACHAT DE PARCELLES
- XXXIX. CREATION DE TROTTOIRS DU CENTRE BOURG AU HAMEAU DES JAILLEUX – ACHAT DE PARCELLES

En début de séance, Monsieur le Maire annonce les résultats de nos champions en sport adapté du Ski –club de Lans en Vercors :

Mélanie DE BONA est quadruple médaille d'or au championnat du Monde et d'Europe en ski alpin (Super G, Géant, Slalom et super combiné). Antoine MAURE : 3 médailles d'argent au championnat du Monde et triple médaille d'or sur l'Europe (super G, Slalom et super combiné). Depuis aujourd'hui, nous avons Jérôme BLANC et Cédric MARECHAL, d'ailleurs à la tête de Remontées Mécaniques qui sont devenus Vice-champion de France de Damage à Villard de Lans.

L'ensemble du Conseil Municipal applaudit les champions.

Monsieur le Maire présente Monsieur Olivier ROQUES, le nouveau Directeur des Services Techniques, en remplacement de Pierre REVOLLET qui a fait valoir ses droits à la retraite.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2017

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal du 23 février 2017.

Approbation à l'unanimité.

II. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

DEC012017	26/01/2017	Convention d'occupation précaire cascade de glace
DEC022017	07/03/2017	Assistance à membre de la FAI pour la conduite d'eau et aménagement du point d'abreuvement
DEC032017	30/03/2017	Contrat de location Gite 1 Cartographes
DEC042017	30/03/2017	Convention de mise à disposition du minibus 9 places MPT
DEC052017	30/03/2017	Convention de mise à disposition du minibus 9 places CCMV
DEC062017	30/03/2017	Convention d'utilisation de matériel gymnique
DEC072017	30/03/2017	Avenant n°1 MOE assainissement Les blancs - Entreprise Alp'études

III. CONVENTION ENEDIS « UNE VILLE, UN POSTE »

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, la convention tripartite pour l'embellissement d'un poste de distribution publique d'électricité "une ville, un poste".

Dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie et de l'intégration des équipements techniques à l'urbanisme, le service enfance jeunesse vie publique de la CCMV, dans le cadre de ses activités à destination des jeunes, propose une création artistique de Tags sur 2 transformateurs situés sur la commune de Lans en Vercors.

Pour l'organisation de cette activité, une convention tripartite est donc établie entre ENEDIS gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, la CCMV et la commune.

Le coût de participation d'ENEDIS s'élève à 500 TTC auprès de la CCMV.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver la convention
- d'autoriser le Maire à la signer, ainsi que tous les actes et demandes afférents à ce dossier.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 4 AVRIL 2017

IV. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2016 – BUDGET PRINCIPAL.

Il est proposé au Conseil municipal d'examiner le compte administratif de l'exercice 2016 du budget principal dont les résultats s'établissent comme suit :

	DEPENSES 2016	RECETTES 2016	SOLDE D'EXECUTION
FONCTIONNEMENT	3 870 504,70	4 252 400,73	381 896,03
REPORTS DE L'EXERCICE 2015		974 141,18	974 141,18
TOTAL FONCTIONNEMENT	3 870 504,70	5 226 541,91	1 356 037,21
INVESTISSEMENT	1 719 060,06	1 888 085,28	169 025,22
REPORTS DE L'EXERCICE 2015	535 111,84	0,00	-535 111,84
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017	189 184,06	160 000,00	-29 184,06
TOTAL INVESTISSEMENT	2 443 355,96	2 048 085,28	-395 270,68
TOTAL	6 313 860,66	7 274 627,19	960 766,53

Après que Monsieur Michaël KRAEMER, Maire, ait quitté l'Assemblée et invité Monsieur Auguste STRAZZABOSCHI, à assurer la présidence, le Conseil municipal est invité à approuver le Compte Administratif du Budget Principal qui vient de lui être présenté.

Jean-Paul GOUTTENOIRE commente ces résultats. Il informe que pour une commune qui était en difficulté, les reports à nouveau sont relativement conséquents. Il souhaitait préciser cette information et le fera chaque année jusqu'à la fin du mandat.

Caroline DELAVENNE répond que c'est au détriment d'investissements qui n'ont pas été faits et notamment de travaux.

Jean-Paul GOUTTENOIRE répond que c'est sûrement au détriment de quelque chose, mais on fait tous des choses au détriment d'autres choses. Ceci étant, on est sur un compte administratif et la commune, malgré ce qui s'en est dit, est en bonne santé financière.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Décide d'approuver le compte administratif du Budget Principal énoncé ci-dessus.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 4 AVRIL 2017

V. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2016 – REGIE DES REMONTEES MECANIQUES.

Il est proposé au Conseil municipal d'examiner le compte administratif de l'exercice 2016 du Budget Régie Remontées Mécaniques dont les résultats s'établissent comme suit :

	DEPENSES 2016	RECETTES 2016	SOLDE D'EXECUTION
FONCTIONNEMENT	1 039 026.71	829 219.88	-209 806.83
REPORTS DE L'EXERCICE 2015		528 192.04	528 192.04
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 039 026.71	1 357 411.92	318 385.21
INVESTISSEMENT	146 060.48	160 842.43	14 781.95
REPORTS DE L'EXERCICE 2015		86 238.71	86 238.71
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017	42 556.57	0.00	-42 556.57
TOTAL INVESTISSEMENT	188 617.05	247 081.14	58 464.09
TOTAL	1 227 643.76	1 604 493.06	376 849.30

Après que Monsieur Michael KRAEMER, Maire, ait quitté l'Assemblée et invité Monsieur Auguste STRAZZABOSCHI, à assurer la présidence, le Conseil municipal est invité à approuver le Compte Administratif du Budget Régie Remontées Mécaniques qui vient de lui être présenté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Décide d'approuver le compte administratif du Budget Régie Remontées Mécaniques énoncé ci-dessus.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 4 AVRIL 2017

VI. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2016 – EAU ET ASSAINISSEMENT.

Il est proposé au Conseil municipal d'examiner le compte administratif de l'exercice 2016 Budget Eau et Assainissement dont les résultats s'établissent comme suit :

	DEPENSES 2016	RECETTES 2016	SOLDE D'EXECUTION
FONCTIONNEMENT	393 155.73	458 061.32	64 905.59
REPORTS DE L'EXERCICE 2015		94 817.76	94 817.76
TOTAL FONCTIONNEMENT	393 155.73	552 879.08	159 723.35
INVESTISSEMENT	411 724.33	143 053.87	-268 670.46
REPORTS DE L'EXERCICE 2015		429 667.72	429 667.72
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017			0.00
TOTAL INVESTISSEMENT	411 724.33	572 721.59	160 997.26
TOTAL	804 880.06	1 125 600.67	320 720.61

Après que Monsieur Michael KRAEMER, Maire, ait quitté l'Assemblée et invité Monsieur Auguste STRAZZABOSCHI, à assurer la présidence, le Conseil municipal est invité à approuver le Compte Administratif du Budget Eau et Assainissement qui vient de lui être présenté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Décide d'approuver le compte administratif du Budget Eau et Assainissement énoncé ci-

dessus.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 4 AVRIL 2017

VII. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2016 – BOIS ET FORETS.

Il est proposé au Conseil municipal d'examiner le compte administratif de l'exercice 2016 du Budget Bois et Forêt dont les résultats s'établissent comme suit :

	DEPENSES 2016	RECETTES 2016	SOLDE D'EXECUTION
FONCTIONNEMENT	54 881.12	106 559.41	51 678.29
REPORTS DE L'EXERCICE 2015		88 723.55	88 723.55
TOTAL FONCTIONNEMENT	54 881.12	195 282.96	140 401.84
INVESTISSEMENT	18 639.75	8 285.01	-10 354.74
REPORTS DE L'EXERCICE 2015	2 325.00		-2 325.00
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017			
TOTAL INVESTISSEMENT	20 964.75	8 285.01	-12 679.74
TOTAL	75 845.87	203 567.97	127 722.10

Après que Monsieur Michael KRAEMER, Maire, ait quitté l'Assemblée et invité, Monsieur Auguste STRAZZABOSCHI à assurer la présidence, le Conseil municipal est invité à approuver le Compte Administratif du Budget Bois et Forêt qui vient de lui être présenté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Décide d'approuver le compte administratif du Budget Bois et Forêt énoncé ci-dessus.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 4 AVRIL 2017

VIII. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2016 – SPANC.

Il est proposé au Conseil municipal d'examiner le compte administratif de l'exercice 2016 du Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif dont les résultats s'établissent comme suit :

	DEPENSES 2016	RECETTES 2016	SOLDE D'EXECUTION
FONCTIONNEMENT	446.60	5 279.66	4 833.06
REPORTS DE L'EXERCICE 2015	5 747.51		-5 747.51
TOTAL FONCTIONNEMENT	6 194.11	5 279.66	-914.45
INVESTISSEMENT			
REPORTS DE L'EXERCICE 2015			
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017			0.00
TOTAL INVESTISSEMENT	0.00	0.00	0.00
TOTAL	6 194.11	5 279.66	-914.45

Après que Monsieur Michael KRAEMER, Maire, ait quitté l'Assemblée et invité Monsieur Auguste STRAZZABOSCHI, à assurer la présidence, le Conseil municipal est invité à approuver le Compte Administratif du Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif qui vient de lui être présenté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Décide d'approuver le compte administratif du Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif énoncé ci-dessus.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 4 AVRIL 2017

IX. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2016 – ZAE JEAUMES.

Il est proposé au Conseil municipal d'examiner le compte administratif de l'exercice 2016 du Budget Zone d'Activités Economiques Côte de Jeumes dont les résultats s'établissent comme suit :

	DEPENSES 2016	RECETTES 2016	SOLDE D'EXECUTION
FONCTIONNEMENT	65 000.00	197 555.02	132 555.02
REPORTS DE L'EXERCICE 2015	131 730.02		
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017	0.00		
TOTAL FONCTIONNEMENT	196 730.02	197 555.02	825.00
INVESTISSEMENT	0.00		
REPORTS DE L'EXERCICE 2015	0.00		
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017			0.00
TOTAL INVESTISSEMENT	0.00	0.00	0.00
TOTAL	196 730.02	197 555.02	825.00

Après que Monsieur Michael KRAEMER, Maire, ait quitté l'Assemblée et invité Monsieur Auguste STRAZZABOSCHI, à assurer la présidence, le Conseil municipal est invité à approuver le Compte Administratif du Budget Zone d'Activités Economiques Côte de Jeumes qui vient de lui être présenté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Décide d'approuver le compte administratif du Budget Zone d'Activités Economiques Côte de Jeumes énoncé ci-dessus.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 4 AVRIL 2017

X. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2016 – BUDGET PRINCIPAL.

Les règles de la Comptabilité Publique impliquent que le Maire (Ordonnateur) et le Trésorier Principal (Comptable) tiennent une comptabilité séparée.

La comptabilité du Maire est retracée dans le Compte Administratif, celle du Trésorier Principal dans le Compte de Gestion. Ces deux documents sont soumis, chaque année, au Conseil municipal.

Les écritures figurant sur ces deux documents doivent aboutir aux mêmes résultats. Ils sont présentés simultanément au Conseil municipal.

Le Conseil municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Principal au titre de l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016,

Considérant l'exactitude des écritures,

Gérard MEYRIGNAC précise, que selon les textes, les membres du conseil municipal devraient avoir les comptes de gestion dans les mains, ce qui n'est pas le cas.

François NOUGIER répond qu'ils sont consultables en Mairie.

Gérard MEYRIGNAC répond qu'il sait bien cela, mais c'est la formulation qui ne va pas.

Monsieur le Maire répond que les pages de synthèse du compte de gestion seront jointes la prochaine fois.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

décide d'approuver le Compte de Gestion 2016 du Budget Principal.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 4 AVRIL 2017

XI. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2016 – BUDGET REGIE DES REMONTEES MECANIQUES.

Les règles de la Comptabilité Publique impliquent que le Maire (Ordonnateur) et le Trésorier Principal (Comptable) tiennent une comptabilité séparée.

La comptabilité du Maire est retracée dans le Compte Administratif, celle du Trésorier Principal dans le Compte de Gestion. Ces deux documents sont soumis, chaque année, au Conseil municipal.

Les écritures figurant sur ces deux documents doivent aboutir aux mêmes résultats. Ils sont présentés simultanément au Conseil municipal.

Le Conseil municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Régie Remontées Mécaniques au titre de l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016,

Considérant l'exactitude des écritures,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

décide d'approuver le Compte de Gestion 2016 du Budget Régie Remontées Mécaniques.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 4 AVRIL 2017

XII. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2016 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT.

Les règles de la Comptabilité Publique impliquent que le Maire (Ordonnateur) et le Trésorier Principal (Comptable) tiennent une comptabilité séparée.

La comptabilité du Maire est retracée dans le Compte Administratif, celle du Trésorier Principal dans le Compte de Gestion. Ces deux documents sont soumis, chaque année, au Conseil municipal.

Les écritures figurant sur ces deux documents doivent aboutir aux mêmes résultats. Ils sont présentés simultanément au Conseil municipal.

Le Conseil municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Eau et Assainissement au titre de l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016,

Considérant l'exactitude des écritures,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

décide d'approuver le Compte de Gestion 2016 du Budget Eau et Assainissement.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 4 AVRIL 2017

XIII. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2016 – BUDGET BOIS ET FORETS.

Les règles de la Comptabilité Publique impliquent que le Maire (Ordonnateur) et le Trésorier Principal (Comptable) tiennent une comptabilité séparée.

La comptabilité du Maire est retracée dans le Compte Administratif, celle du Trésorier Principal dans le Compte de Gestion. Ces deux documents sont soumis, chaque année, au Conseil municipal.

Les écritures figurant sur ces deux documents doivent aboutir aux mêmes résultats. Ils sont présentés simultanément au Conseil municipal.

Le Conseil municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Bois et Forêt au titre de l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016,

Considérant l'exactitude des écritures,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

décide d'approuver le Compte de Gestion 2016 du Budget Bois et Forêt.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 4 AVRIL 2017

XIV. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2016 – BUDGET SPANC.

Les règles de la Comptabilité Publique impliquent que le Maire (Ordonnateur) et le Trésorier Principal (Comptable) tiennent une comptabilité séparée.

La comptabilité du Maire est retracée dans le Compte Administratif, celle du Trésorier Principal dans le Compte de Gestion. Ces deux documents sont soumis, chaque année, au Conseil municipal.

Les écritures figurant sur ces deux documents doivent aboutir aux mêmes résultats. Ils sont présentés simultanément au Conseil municipal.

Le Conseil municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif au titre de l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016,

Considérant l'exactitude des écritures,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

décide d'approuver le Compte de Gestion 2016 du Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 4 AVRIL 2017

XV. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2016 – BUDGET ZAE JEAUMES.

Les règles de la Comptabilité Publique impliquent que le Maire (Ordonnateur) et le Trésorier Principal (Comptable) tiennent une comptabilité séparée.

La comptabilité du Maire est retracée dans le Compte Administratif, celle du Trésorier Principal dans le Compte de Gestion. Ces deux documents sont soumis, chaque année, au Conseil municipal.

Les écritures figurant sur ces deux documents doivent aboutir aux mêmes résultats. Ils sont présentés simultanément au Conseil municipal.

Le Conseil municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Zones d'Activités Economiques Côte de Jaumes au titre de l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016,

Considérant l'exactitude des écritures,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Décide d'approuver le Compte de Gestion 2016 du Budget Zone d'Activités Economiques Côte de Jaumes.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 4 AVRIL 2017

XVI. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET PRINCIPAL.

RESULTAT D'EXPLOITATION	
RESULTAT DE L'EXERCICE	381 896,03
RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	974 141,18
Résultat à affecter :	1 356 037,21
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-366 086,62
Besoin de financement	
Excédent de financement	0,00
SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	-29 184,06
Besoin de financement	395 270,68
Excédent de financement	
AFFECTATION	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	395 270,68
Report en fonctionnement	960 766,53

Jean-Paul GOUTTENOIRE demande pour l'avenir, d'avoir un tableau de bord indiquant les excédents fort non nombreux depuis 2008. Comme il l'a déjà dit, la commune n'a jamais été en difficulté. Le Maire étant revenu en séance, il le redit et le redira autant de fois qu'il sera nécessaire. Avec une capacité d'autofinancement à près d'un million d'euros, on est en bonne santé financière.

Caroline DELAVENNE réitère également ce qu'elle a dit, si la commune a des budgets excédentaires, c'est qu'ils sont serrés et bien gérés, au détriment de choses qui n'ont pas été faites, que l'on a supprimées pour maintenir ces budgets.

Jean-Paul GOUTTENOIRE répond qu'il ne le conteste pas, le budget est bien géré, c'est pour cela qu'il a voté les comptes administratifs. Ceci étant, il a personnellement entendu tellement de choses sur le mandat précédent et sur ce que ses conseillers et adjoints avaient fait. Cela a été entendu dans tout le département. Il le redira encore et encore, il n'a pas laissé la commune dans une faillite notoire. La commune a toujours vécu, nous avons des investissements, 5 millions au stade de neige, 5 millions sur le centre culturel. Certains ont compris pourquoi il n'était pas présent à l'inauguration du centre culturel « Le Cairn », le 25 mars. Globalement sur les 20 millions d'euros d'investissements faits sur le mandat précédent, on n'a pas augmenté les impôts, le niveau de la dette est identique à celui de 2008.

Caroline DELAVENNE répond aussi que la majorité actuelle doit gérer les décisions du mandat précédent. Le niveau de dette actuel ne permet pas de faire tous les investissements voulus.

Josette FICHEUX rappelle qu'on ne peut pas être amnésique, les mots de faillite, de tutelle ont été évoqués pendant la campagne des municipales par Monsieur le Maire en discours public. On ne peut que constater, et heureusement, que vous avez hérité d'une situation et que vous gérez les choses sérieusement. La commune n'a jamais été en risque d'être mise sous tutelle, ni en risque de faillite.

Caroline DELAVENNE répond à Josette FICHEUX, qu'elles ont participé toutes les deux aux réunions de budget, pour savoir qu'il y a des coupes franches et que le budget est très serré. Il y a des investissements qu'on ne peut plus faire, cela nous freine dans nos possibilités. Jean-Paul GOUTTENOIRE et Josette FICHEUX répondent que c'est toujours ainsi lors de l'élaboration des budgets, il faut faire des choix.

Monsieur le Maire indique que le service comptabilité compte une nouvelle personne. Sandrine MARTIN-JARRAND, en remplacement de Nicole FONFREDE qui va bientôt faire valoir ses droits à la retraite. C'est une tâche qui sera faite lors de la prochaine préparation budgétaire avec la mise en œuvre de documents comportant des graphiques. C'est une tâche de fond qui sera mise en place, ce qui n'a pu être fait jusqu'à présent compte tenu des absences au service comptabilité.

Jean-Paul GOUTTENOIRE évoque les tableaux de bord établis par le cabinet COMETE, qui a cessé son activité. A priori, il est difficile d'avoir le même travail d'analyse de gestion de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement 2016 du budget : PRINCIPAL

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 4 AVRIL 2017

XVII. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET REGIE DES REMONTEES MECANIQUES.

RESULTAT D'EXPLOITATION	
RESULTAT DE L'EXERCICE	-209 806,83
RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	528 192,04
Résultat à affecter :	318 385,21
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	101 020,66
Besoin de financement	0,00
Excédent de financement	
SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	-42 556,57
Besoin de financement	42 556,57
Excédent de financement	
AFFECTATION	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	42 556,57
Report en fonctionnement	275 828,64

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les modalités d'affectation du résultat d'exploitation 2016 du budget : REGIE DES REMONTEES MECANIQUES.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 4 AVRIL 2017

XVIII. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT.

RESULTAT D'EXPLOITATION	
RESULTAT DE L'EXERCICE	64 905.59
RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	94 817.76
Résultat à affecter :	159 723.35
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Besoin de financement	
Excédent de financement	
SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	
Besoin de financement	
Excédent de financement	
AFFECTATION	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	
Report en fonctionnement	159 723.35

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement 2016 du budget : EAU ET ASSAINISSEMENT.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 4 AVRIL 2017

XIX. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET BOIS ET FORÊTS.

RESULTAT D'EXPLOITATION	
RESULTAT DE L'EXERCICE	51 678,29
RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	88 723,55
Résultat à affecter :	140 401,84
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Besoin de financement	-12 679,74
Excédent de financement	12 679,74
	0,00
SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	
Besoin de financement	0,00
Excédent de financement	
AFFECTATION	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	12 679,74
Report en fonctionnement	127 722,10

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement 2016 du budget : BOIS ET FORÊTS.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 4 AVRIL 2017

XX. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET SPANC.

RESULTAT D'EXPLOITATION	
RESULTAT DE L'EXERCICE	4 833.06
RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	-5 747.51
Résultat à affecter :	-914.45
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0.00
Besoin de financement	0.00
Excédent de financement	
SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	
Besoin de financement	0.00
Excédent de financement	
	0.00
AFFECTATION	0.00
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00
Report en fonctionnement	-914.45

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les modalités d'affectation du résultat d'exploitation 2016 du budget : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 4 AVRIL 2017

XXI. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET ZAE JEAUMES.

RESULTAT D'EXPLOITATION	
RESULTAT DE L'EXERCICE	132 555.02
RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	-131 730.02
Résultat à affecter :	825.00
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0.00
Besoin de financement	0.00
Excédent de financement	
SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	
Besoin de financement	0.00
Excédent de financement	
	0.00
AFFECTATION	0.00
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00
Report en fonctionnement	825.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les modalités d'affectation du résultat d'exploitation 2016 du budget : ZONE D'ACTIVITES DE JEAUMES.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 4 AVRIL 2017

XXII. VOTE DU TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2017.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas augmenter les taux des taxes locales pour 2017. Les taux inchangés sont définis comme suit :

- Taxe d'habitation ----- au taux de 26.63%
- Taxe foncière propriétés bâties ----- au taux de 24.56%
- Taxe foncière propriétés non bâties ----- au taux de 70.17%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte les taux des contributions directes ci-dessus pour l'année 2017.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 4 AVRIL 2017

XXIII. BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter, le projet du Budget Primitif 2017 suivant :
Guy CHARRON fait la lecture des montants. Le Budget Principal s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	4 807 039,15 €	4 807 039,15 €
INVESTISSEMENT	1 526 828,68 €	1 526 828,68 €
TOTAL	6 333 867,83 €	6 333 867,83 €

Véronique RIONDET fait un point sur le budget enfance-jeunesse pour l'année 2017.

Nous avons fait de l'enfance et de la jeunesse un enjeu majeur de notre mandat. Le budget consacré est donc un budget conséquent.

-1/ soutenir et renforcer la structure d'accueil périscolaire et le centre de loisirs afin de proposer des activités innovantes et enrichissantes pour les enfants. Cette année, un nouveau séjour est mis en place avec les plus petits à l'Escandille pour une première expérience de vacances entre copains. Au-delà du soutien financier il y a aussi la volonté d'une réflexion éducative concernant les différents temps de la vie de l'enfant. Un groupe de travail réunissant tous les acteurs de l'enfance planche à la réalisation d'un PEDTI (projet éducatif de territoire intercommunal.)

- 2/ Dans la même idée, une réflexion est menée pour le nouveau marché de la restauration scolaire, là encore en y incluant les parents. L'APE association des parents d'élèves de Lans-en-Vercors a été à l'origine d'un questionnaire, une démarche qualitative et quantitative qui nous oriente vers une restauration plus bio et plus locale.

-3/ le démarrage cette année, du groupe « place aux jeunes » et le soutien de leurs projets.

-4/ la poursuite des chantiers jeunes qui permet à certains une première expérience du monde du travail, un premier job d'été, être utile à la commune.

<i>Périscolaire accueil du matin midi et soir</i>	<i>22 400 €</i>
<i>CLSH mercredis et vacances scolaires</i>	<i>14 600 €</i>
<i>Restauration scolaire</i>	<i>169 600 €</i>
<i>Chantiers jeunes</i>	<i>1800 €</i>

École élémentaire : 209 élémentaires 8 classes 104 maternelles 4 classes

<i>Subvention coopérative scolaire</i>	<i>45 491.00 €</i>
<i>Sports et culture qui englobe le ski la piscine les manuels scolaires les dictionnaires</i>	<i>43 000 €</i>
<i>Budget Bibliothèque</i>	<i>10 800 €</i>

L'axe majeur que représente l'enfance-jeunesse est encore renforcé par les crédits votés lors de ce budget. On essaye de s'y tenir.

Jean-Paul GOUTTENOIRE rappelle que la politique en faveur de l'enfance-jeunesse est une tradition à Lans en Vercors depuis le mandat de Léopold FABRE. La commune a toujours été très en avance dans ce domaine sur le plateau. Ca a toujours été un axe fort des politiques quels qu'ils soient depuis 1983. Il faut continuer dans cet esprit, c'est très bien.

Véronique RIONDET rappelle que le Maire est Vice-président enfance-jeunesse à la CCMV,

ce qui permet de développer beaucoup d'actions sur Lans en Vercors et le territoire de la CCMV.

François NOUGIER fait une observation sur le transfert de charges des transports navettes skieurs du budget de la régie de remontées mécaniques vers le budget principal. Il a cherché en quoi ce transfert vers le budget principal était obligatoire mais n'a rien trouvé.

Il est répondu que la commune est autorité organisatrice de transport et à ce titre les dépenses doivent être prises en charge sur le budget principal et non sur le budget des remontées mécaniques.

François NOUGIER demande s'il y a eu un changement de loi ;

Monsieur le Maire répond que cela a toujours été comme ça, mais qu'il s'agit d'une régularisation. Il ne s'agit pas d'un transport exclusif de personnes titulaires d'un forfait de ski. La navette transporte tout le monde : skieurs, piétons, pratiquants raquettes,... C'est donc du transport public de voyageurs.

Gérard MOULIN précise que c'est appliqué de cette manière sur l'ensemble des communes du plateau.

Maurice ACHARD-PICARD fait un point sur le budget infrastructure du budget principal pour 2017 :

Le montant total des investissements prévus pour 2017 est de 1 497 828 € , dont 189 184 € de reste à réaliser 2016.

Il y aura donc environ 1 310 000 € de dépenses nouvelles engagées en 2017.

LES PRINCIPALES OPERATIONS (arrondies)

103 : Matériel et mobilier 154 000 €, dont 15 000 € de RAR
principalement achat tractopelle 132 000 €

106 : Voirie 461 500 €, dont 42 600 € de RAR (le 1/3 des dépenses)
(liste non exhaustive des principaux postes de dépense)

- parking St Donat,, rue des Ecoles : 185 000 €
(45% des dépenses de voirie)
- travaux sur les ponts et chemins : 105 500 €) 1/4 des dépenses
 - pont des Eymards 5 500 €
 - chemin des Issards 24 000 €
 - chemin des Eymards 1 000 €
 - route du Mas, partie, 50 000 €
 - passerelle des Jailleux 25 000 €
- mise en conformité PMR quai OT 55 000 €
- électricité 10 600 €
 - remise aux normes des coffrets 7 000 €
 - borne recharge voie du tram 3 600 €
- réseau d'eaux pluviales 9 500 €
- signalisation et aménagements divers 21 000 €
 - panneaux routiers 4 000 €
 - signalétique entreprises 7 000 €
 - borne camping cars 7 000 €
 - barrière place de la mairie 3 000 €
- achats de terrains et régularisations + frais 25 300 €

111 : Mairie 6 000 € de matériel (informatique, chaises)

112 : Ecoles 35 800 € dont :
- Velux 16 800 €, carrelage 5 000 €,
- étude qualité de l'air 4 000 €

119 : Sports 20 000 € Maîtrise d'oeuvre projet aménagement skate park

124 : Cimetière 14 300€ dont RAR 12 000 €

127 : Crèche 6 000 € dont 4 000 € d'étude qualité de l'air

129 : Centre culturel 156 000 € dont RAR 106 000 €
- mobilier 37 000 €
- divers Moe 13 000 €

Le remboursement du capital des emprunts sera de 157 000 €

Opérations d'ordre : solde d'investissement reporté 366 000 €

Travaux en régie : 60 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Décide d'approuver le budget primitif Principal 2017.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 4 AVRIL 2017

XXIV. BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET REGIE DES REMONTEES MECANIQUES.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter, le projet du Budget Primitif 2017 suivant :
Jean-Charles TABITA fait la lecture des montants. Le Budget Régie Remontées Mécaniques s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 027 512,27 €	1 027 512,27 €
INVESTISSEMENT	1 932 789,50 €	1 932 789,50 €
TOTAL	2 960 301,77 €	2 960 301,77 €

Jean-Paul GOUTTENOIRE indique que la minorité votera contre le budget, dans la logique de ce qu'elle a fait jusqu'à présent. C'est par rapport à l'investissement de 1,9 millions d'euros avec un emprunt de 1,2 millions d'euros. J'attends le document qui a été transmis récemment sur les incidences d'un tel investissement sur la régie des remontées mécaniques dont on sait que l'équilibre est constamment précaire. Heureusement, de bonnes années d'enneigement avant 2014 ont permis de mettre un peu d'argent de côté pour maintenir l'équilibre des deux années difficiles de 2015 et 2016. Il pense que c'est un budget qui a toujours été compliqué depuis que le stade de neige existe. Il y a eu des années bien pires dans les années 90. Jean-Paul GOUTTENOIRE attend de voir les documents. 1,9 millions d'euros, c'est important. Il me semble que le projet de départ était encore plus onéreux.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement le projet initial était plus important. Mais suite aux réunions de travail sur le budget, le projet a été retravaillé pour qu'il corresponde aux capacités financières de la régie des remontées mécaniques.

Jean-Paul GOUTTENOIRE répond que cela ne changera pas l'avis de la minorité. Il demande quel taux ont fait les organismes financiers sur les 1,2 millions d'euros d'emprunt.

Il est répondu que les emprunts ne sont pas encore contractualisés, la prospective financière intègre un taux fixe de 2,5 % sur 20 ans. Les taux sont environ de 1,7 % en ce moment sur les collectivités. Et la remontée des taux ne va pas se faire tout de suite.

Guy CHARRON répond que les taux mis dans la prospective sont très prudents pour éviter les mauvaises surprises.

Monsieur le Maire indique également que la prospective financière prend en compte l'ensemble des investissements à venir sur les 20 prochaines années. Il rappelle à Jean-Paul GOUTTENOIRE qu'il a investi, lors du dernier mandat, 5 millions d'euros sur la régie alors qu'elle avait encore des emprunts en cours. Les emprunts sont terminés depuis 2 ans. Les annuités étaient à 36 000 €, désormais, c'est zéro. On a tablé sur une annuité de 55 000 € par an pour financer ce projet. C'est très raisonnable. Tous les autres investissements et renouvellement de matériel (dameuse) ont été pris en compte dans la prospective financière. Toutes les inspections trentenaires des téléskis sont faites.

Guy CHARRON insiste sur le fait que la majorité a vraiment le souci de préserver cet outil. Mais si l'on ne fait rien du tout, on va mourir. Il y a une prise de risque minimisée au maximum. 55 000 € d'annuité, cela reste raisonnable, il y avait bien plus avant.

Monsieur le Maire expose que le nombre de journées skieurs restent globalement stable même pendant les années à faible enneigement. En année normale, il continue de progresser. Les années sans neige nous contraignent à proposer des tarifs réduits qui plombent notre chiffre d'affaires. C'est pour ça que le risque est mesuré car globalement nous gagnons des journées skieurs, contrairement à nos voisins où ce chiffre baisse.

Jean-Paul GOUTTENOIRE souhaite que l'avenir vous donne raison. Les hivers sans neige des années 90 ont été très durs à vivre.

Monsieur le Maire répond que dans les années 70 et 80, il y a eu aussi des hivers sans neige. Chaque décennie a eu ses années difficiles.

Après en avoir délibéré, à la majorité par 16 voix pour, 5 contre (Josette FICHEUX, (Pouvoir de Valérie MOUTON), Gérard MEYRIGNAC, François NOUGIER, Jean-Paul GOUTTENOIRE), le Conseil Municipal,

Décide d'approuver le budget primitif Régie des Remontées mécaniques 2017.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 4 AVRIL 2017

XXV. BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter, le projet du Budget Primitif 2017 suivant : Maurice ACHARD-PICARD fait la lecture des montants. Le Budget Eau et Assainissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	569 178.91 €	569 178.91 €
INVESTISSEMENT	705 410.92 €	705 410.92 €
TOTAL	1 274 589.83 €	1 274 589.83 €

Jean-Paul GOUTTENOIRE demande si le prix de l'eau va augmenter.

Maurice ACHARD-PICARD répond que c'est l'assainissement qui a augmenté ces dernières années.

Jean-Paul GOUTTENOIRE précise qu'un travail avait dû être fait pour équilibrer ce budget et retrouver un niveau de redevance équivalent aux autres communes du plateau. Il demande quand l'assainissement va être transféré à la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire répond que la CCMV est en train d'étudier la prise de compétence simultanée de l'eau et de l'assainissement pour une meilleure cohérence.

Jean-Paul GOUTTENOIRE demande quels travaux d'assainissement sont prévus en 2017.

Maurice ACHARD-PICARD répond qu'il s'agit de l'extension sur le hameau des Françons et la continuation sur le hameau des Blancs. Il y a aussi un remplacement de conduite d'eau potable entre la magie des automates et le carrefour de la route du Mas.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,
Décide d'approuver le budget primitif Eau et Assainissement 2017.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 4 AVRIL 2017

XXVI. BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET BOIS ET FORETS.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter, le projet du Budget Primitif 2017 suivant :
Guy CHARRON fait la lecture des montants. Le Budget Bois et Forêts s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	185 923.29 €	185 923.29 €
INVESTISSEMENT	108 251.03 €	108 251.03 €
TOTAL	294 174.32 €	294 174.32 €

Guy CHARRON précise que l'utilisation du bois dans la construction repart, donc devrait vendre nos coupes de bois sans problème.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,
Décide d'approuver le budget primitif Bois et Forêts 2017.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 4 AVRIL 2017

XXVII. BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET SPANC.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter, le projet du Budget Primitif 2017 suivant :
Le Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	6 000.00 €	6 000.00 €
INVESTISSEMENT		
TOTAL	6 000.00 €	6 000.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,
Décide d'approuver le budget primitif Service Public d'Assainissement Non Collectif 2017.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 4 AVRIL 2017

XXVIII. BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET ZAE JEAUMES.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter, le projet du Budget Primitif 2017 suivant :

Le Budget Zone d'Activités Economiques Côte de Jaumes s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	825.00 €	825.00 €
INVESTISSEMENT		
TOTAL	825.00 €	825.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,
Décide d'approuver le budget primitif Zone d'Activités Economiques Côte de Jaumes 2017.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 4 AVRIL 2017

XXIX. DISSOLUTION DU BUDGET ZAE JEAUMES DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE COMPETENCES A LA CCMV ET REPRISE DE RESULTATS AU BUDGET PRINCIPAL.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le transfert de la compétence zones d'activités économiques au 1^{er} avril 2016. Le transfert de cette compétence impose de dissoudre le budget ZAE Jaumes au 1^{er} juin 2017.

La reprise de résultat sera versée au budget principal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- adopte les dispositions ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 4 AVRIL 2017

XXX. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2017.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les demandes de subventions des différentes associations communales.

Jean-Charles TABITA fait la lecture des montants. Il précise qu'il y a un budget équivalent à 2016 mais avec un peu plus d'associations. La répartition entre associations a été modifiée pour privilégier celles œuvrant auprès des enfants. Certaines associations ne comprenant que des adultes ont vu leur subvention supprimée.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver ces demandes, compte tenu de la nature des projets qui présentent un réel intérêt général pour la population.

Subventions de fonctionnement :

Comité de jumelage Saint Donat.....	500.00 €
Club des ramées.....	600.00 €
Club robotique	1 000.00 €
F.N.A.C.A.....	200.00 €
Tennis-club de Lans en Vercors.....	500.00 €
Lans en fête	1 000.00 €
Méandre réel.....	200.00 €
Ski Club Montagnard.....	10 000.00 €

Lans en l'air.....	1 000.00 €
UMAC Anciens combattants.....	200.00 €
Vercors Judo.....	2 845.00 €
Association Spéléo Vercors.....	800.00 €
Groupement défenses sanitaires.....	2 790.00 €
Syndicat Agricole.....	500.00 €
MJC Rhône Alpes – Directeur MPT.....	8 700.00 €
MPT des 4 montagnes.....	11 000.00 €
MHP.....	600.00 €
Coopérative scolaire maternelle.....	9 896.00 €
Coopérative scolaire primaire.....	22 042.00 €
Le Clap.....	15 000.00 €
Cap Vercors (T'es pas cap).....	1 000.00 €
Des cimes et des notes.....	600.00 €
Office de tourisme.....	201 500.00 €
dont une subvention exceptionnelle de 1 500€	
RPCCS festival Jeunes bobines.....	26 800.00 €
Divers soutien aux projets exceptionnels.....	6 400.00 €

TOTAL DES SUBVENTIONS AFFECTE AUX ASSOCIATIONS : 325 673.00 €

Pour les associations qui bénéficient d'une aide supérieure à 23 000.00 €, il est nécessaire de passer une convention financière et d'objectifs.

Josette FICHEUX demande si la subvention accordée de 500 € correspond à leur demande tardive.

Jean-Charles TABITA répond affirmativement, elle a pu être prise en compte.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les dispositions ci-dessus,
- Approuve l'avenant n°1 de la convention financière et d'objectif pour l'Office de tourisme.
- Autorise le Maire à signer ledit avenant.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 4 AVRIL 2017

XXXI. SUBVENTION CAP VERCORS, FINALE TROPHÉE ROBOTIQUE 2017.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune de Lans en Vercors souhaite soutenir financièrement la participation des jeunes du club de robotique Lantier, à la finale du trophée robotique 2017. Ce club tout récent est en train de se structurer et soutenu par l'association CAP VERCORS dans sa démarche de création d'association.

Une subvention exceptionnelle d'un montant de 300€ est allouée, à l'association CAP VERCORS pour cette opération.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette demande.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte les dispositions ci-dessus.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 4 AVRIL 2017

XXXII. SUBVENTION DANSE EN VERCORS, FETE DU HIP HOP 2017.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune de Lans en Vercors souhaite

soutenir financièrement la tenue de la fête du Hip Hop à destination des jeunes, organisée par l'association Danse en Vercors, sur notre commune le 18 mars 2017.
Une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € est allouée, à l'association Danse en Vercors pour cette opération.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette demande.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte les dispositions ci-dessus.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 4 AVRIL 2017

XXXIII. FESTIVAL JEUNES BOBINES 2017 – CONVENTION FINANCIERE ET D'OBJECTIFS AVEC LA REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF

Monsieur le Maire indique que la commune a confié à la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif (RPCCS), l'organisation, l'animation et la programmation du festival du film pour enfants de Lans en Vercors « Jeunes Bobines », qui se déroulera du 28/29 décembre 2017 au 3/4 janvier 2018.

La Commune apporte un soutien logistique et financier à la mise en œuvre du festival selon les modalités définies dans la présente convention.

Un travail de partenariat est établi entre la RPCCS, l'Association Le Clap, Gérard EVEN exploitant des salles de cinéma, la société R'CUBE et la Commune.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de verser une subvention de 26 800 € à la RPCCS.

le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la convention financière et d'objectifs avec la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif pour l'organisation du festival jeunes bobines 2017,
- Autorise le Maire à signer ladite convention.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 4 AVRIL 2017

XXXIV. CONVENTION CHALLENGE VERCORS - L'AVENANT N°4.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, la convention établie en 2013, pour l'organisation de l'épreuve cyclosportive internationale, le challenge Vercors.

Il présente l'avenant n°4 pour l'organisation de l'épreuve le 20 mai 2017

Le coût total de la manifestation s'élève à 21 000 € TTC dont 2 100 € TTC pour la commune de Lans en Vercors.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant n°4 à la convention, pour l'organisation du Challenge Vercors
- d'autoriser le Maire à la signer, ainsi que tous les actes et demandes afférents à ce dossier.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 4 AVRIL 2017

XXXV. COUPES AFFOUAGERES 2017

Laurent JALLIFFIER-VERNE, Gérard MOULIN, se sont retirés de la séance et n'ont pas pris part au vote.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'adopter les dispositions suivantes pour la mise en œuvre des coupes affouagères sur la Commune de Lans-en-Vercors :

- De solliciter de Monsieur le Directeur de l'Agence de l'ONF de l'Isère la délivrance des feuillus pour bois de chauffe et l'inscription à l'état d'assiette des parcelles suivantes : 42 et 43,
- De destiner ces coupes au partage en nature sur pied de leurs besoins domestiques aux dispositions de l'article L 145.1 du Code Forestier d'effectuer le partage par Feu,
- Que la coupe sera réalisée par les bénéficiaires sous la garantie de 3 habitants solvables choisis par le Conseil municipal, à savoir :
 - Monsieur Michel PELIZZARI - Les Egauds – 38250 Lans-en-Vercors
 - Monsieur Joël ROLLAND-MUQUET - Les Eymards – 38250 Lans-en-Vercors
 - Monsieur Henri JULLIEN - Le Peuil – 38250 Lans-en-Vercors

Ils sont soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L 138.12 du Code Forestier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte les dispositions ci-dessus.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 4 AVRIL 2017

XXXVI. PERSONNEL – CREATION DE POSTES

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique paritaire, Considérant la nécessité de créer des postes dans la filière technique pour permettre l'avancement de grade de certains agents, suite à la revalorisation des grilles et des conditions d'avancement des agents de Maîtrise,

Décide :

- à compter du 1er janvier 2017 :
- de créer :
 - 2 postes d'Agent de Maîtrise principal à temps complet,
- Charge le Maire d'établir les contrats et arrêtés correspondants.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents recrutés dans ces emplois seront inscrits au budget principal, chapitre 012.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal approuve les dispositions ci-dessus.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 4 AVRIL 2017

XXXVII. LOCAL DE TRAITEMENT CAPTAGE DES JAILLEUX – DEMANDE D'URBANISME

Le projet de retenue collinaire nécessite un local de pompage des eaux dans le captage des Jailleux.

Le local existant étant trop exigu pour contenir le matériel de pompage supplémentaire, il est nécessaire de réaliser un deuxième local.

Après avoir délibéré, à la majorité par 16 voix pour, 5 contre (Josette FICHEUX, (Pouvoir de Valérie MOUTON), Gérard MEYRIGNAC, François NOUGIER, Jean-Paul GOUTTENOIRE), le Conseil Municipal,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter l'avis du service départemental de l'architecture et du patrimoine de l'Isère concernant ce projet dans le périmètre soumis à l'architecte des bâtiments.
- AUTORISE M. le Maire à déposer toutes les demandes d'urbanisme nécessaires pour la création d'un local technique supplémentaire dans le captage des Jailleux ou l'extension du local existant pour accueillir le matériel de la retenue collinaire.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 4 AVRIL 2017

XXXVIII. RESIDENCE DU PARC – ACHAT DE PARCELLES

Le maire informe l'assemblée délibérante que la commune souhaite acheter une partie de la parcelle cadastrée appartenant à la copropriété la Résidence du parc pour permettre le stockage de la neige en hivers.

M. le Maire propose à l'assemblée délibérante d'acquérir l'emprise nécessaire, au prix de 1€/m², de régler les frais de géomètre, de rédiger les actes d'acquisition nécessaires et de prendre en charge les frais notariés. Ce projet a été présenté au vote de l'assemblée générale de la copropriété Résidence du parc le 18 mars 2017 et a été adopté.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise le maire à signer l'acte et tous les documents afférents à cette affaire,
- autorise le maire à régler les frais notariés et de géomètres concernant cette affaire et
- autorise le maire à inscrire ces dépenses au budget principal 2017.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 4 AVRIL 2017

XXXIX. CREATION DE TROTTOIRS DU CENTRE BOURG AU HAMEAU DES JAILLEUX – ACHAT DE PARCELLES

Le maire informe l'assemblée délibérante que la commune de LANS EN VERCORS souhaite enfouir les lignes électriques et téléphoniques du centre bourg en direction du hameau des Jailleux. Elle envisage de profiter de ces travaux pour réaliser un trottoir accessible aux personnes à mobilité réduite (largeur d'environ 1.50m). Une négociation a donc été lancée auprès des propriétaires riverains afin d'acheter les emprises nécessaires à la réalisation de ce projet. La nécessité de réaliser un trottoir de part et d'autre de la voie dénommée avenue Léopold Fabre pour sécuriser la circulation des habitants notamment en période hivernale semble indispensable. Aussi, la commune a mandaté un géomètre pour définir l'état des lieux et les emprises nécessaires à acquérir.

M. le Maire propose donc à l'assemblée délibérante d'acquérir toutes les emprises nécessaires à l'élaboration d'un trottoir de part et d'autre, au prix de 1€/m², de régler les frais de géomètre, de rédiger les actes d'acquisition nécessaires et de prendre en charge les frais notariés.

La copropriété le PLEIN SUD a été sollicitée et a donné son accord en assemblée extraordinaire du 14 janvier 2017.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise le maire à signer l'acte concernant la copropriété Le Plein Sud et tous les documents afférents à cette affaire,
- autorise le maire à signer tous les actes acquisition nécessaires à la réalisation de ces trottoirs le long de l'avenue Léopold Fabre et tous les documents afférents à cette affaire,
- autorise le maire à régler tous les frais notariés et de géomètres concernant cette affaire et
- autorise le maire à inscrire ces dépenses au budget principal 2017.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 4 AVRIL 2017

Le secrétaire de séance
François NOUGIER